



Numéro de l'acte	2020-118-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-118

AFFAIRES SCOLAIRES : AEP Saint Martin Sainte Thérèse – Protocole d'accord – Fin de la procédure

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Par délibération n°11 en date du 24 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé l'adoption d'un Contrat d'Association avec l'Ecole Privée St Martin-Ste Thérèse et donc la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes primaires (maternelles + élémentaires) domiciliés à Arques, sous forme d'une subvention annuelle.

Depuis le 15 décembre 2016, une procédure est en cours à la demande de l'association AEP St Martin Sté Thérèse afin d'obtenir les sommes non versées au titre du forfait communal prévu dans le rapport d'expertise judiciaire.

Après examen et entretien avec les représentants de l'association AEP St Martin Ste Thérèse et l'Union Départementale de l'OGEC sur le litige les opposant à la Ville d'Arques sur les dépenses de l'enseignement public réalisées au cours de ces dernières années scolaires, il a été trouvé un accord pour sortir de cette situation et régulariser ce dossier avec un désistement d'instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (trois abstentions), décide :

- 1°) de fixer le versement d'un montant de 56 477, 20€ au titre des arriérés ainsi que 50 % des frais d'expertise judiciaire soit 6 844, 64€ à l'association AEP St Martin Sté Thérèse
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le protocole d'accord ci-joint
- 3) d'imputer la dépense à provenir sur les crédits inscrits au Budget 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 29 juillet 2020



Le Maire,

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79**

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.